Accusé de réception en préfecture 041-284100070-20191128-51-2019-DE Date de télétransmission : 04/12/2019 Date de réception préfecture : 04/12/2019

DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 novembre 2019

ARRONDISSEMENT DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil dix-neuf, le 28 novembre, à 14H30, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Jean-Marc MORETTI

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 21

07 novembre 2019

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires: Jacques BOUVIER, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Janine CHARRIER, Gérard CHOPIN, Pascal GOUBERT de CAUVILLE, Alain GOUTX, Anne-Marie HUBERT, Christian MARY, Pascale OGEREAU, Didier PIGOREAU, Nicole ROGER, Christophe THORIN

28 novembre 2019

Suppléants: Alain TONDEREAU suppléant de Pascal BRINDEAU, Jean-

Yves PESCHARD suppléant d'Emmanuèle NEDEY

Pouvoirs:

Marie-Claude DAMERON a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI Eric MARTELLIERE a donné pouvoir à Gérard CHOPIN

N°51.2019

Membres titulaires excusés : Pascal BRINDEAU, Catherine LHÉRITIER, Emmanuèle NEDEY

Objet de la délibération :

Membres absents: Claude BORDIER, Joël DEBUIGNE, Claire GRANGER

de crédits d'investissement -Exercice 2020

Finances - Ouverture anticipée Assistait également à la réunion Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED a été désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet à l'exécutif, sur autorisation de l'organe délibérant, en l'absence d'adoption du budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire, le montant des crédits d'investissement votés au budget primitif (hors report) de l'année 2019 était de 94 177,78 €.

Conformément au texte applicable, il est proposé de faire application de cet article à hauteur maximale de 23 540,00 €, soit 25% de 94 177,78 €.

Au regard de cette possibilité, le Président propose, dans l'attente du vote du budget primitif 2020, l'ouverture des crédits suivants :

Article 2051 Concessions et droits similaires, brevets.... 10 000,00 € 10 000,00 € Total chapitre 20 Article 2135 Installations générales, agencements, 5 000,00 € aménagements des constructions 2 000,00 € Article 2154 Matériel médical Article 2158 Autres 1 000,00 € Article 2183 Matériel de bureau et informatique 3 540,00 € Article 2184 Mobilier 1 000,00 € 1 000,00 € Article 2188 Autres 13 540,00 € **Total chapitre 21** 

Le montant total du crédit à ouvrir est de 23 540,00 €. Les crédits seront repris au budget primitif 2020.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

 d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits d'investissement à hauteur de 23 540,00 €. Ce montant se ventile de la façon suivante :

Article 2051 Concessions et droits similaires, brevets	10 000,00 €
Total chapitre 20	10 000,00 €
Article 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5 000,00 €
Article 2154 Matériel médical Article 2158 Autres Article 2183 Matériel de bureau et informatique Article 2184 Mobilier Article 2188 Autres	2 000,00 € 1 000,00 € 3 540,00 € 1 000,00 € 1 000,00 €
Total chapitre 21	13 540,00 €

- de préciser que ces crédits seront repris au budget primitif 2020,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : h de auche 8019 Exécutoire le : h de centre 8019

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Jean-Marc MORETTI

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor, Le 28 novembre 2019

ONCTIO

Département

Loir-el-Cher

Le Président,

Jean-Marc MORETTI